

Ligue Régionale de Football Batna
Commission Régionale de Recours

Séance du 09/03/2010

Procès verbal N° 01

Membres présents

MM BENAMAR Messaoud
DJEBAÏLI Mabrouk

Président CRR
Membre

Ordre du jour

- Etude Recours

Délibérations

Etude Recours



Affaire N° 01:

Recours du club SO LAMBESE à l'encontre d'une décision de la LWF Batna.

- Appel recevable en la forme.
- Au fond.

Vu, les rapports des officiels.

Vu, le recours du club SO LAMBESE.

Attendu, qu'après étude des pièces versées au dossier.

Attendu, que les rapports des officiels ne signalent pas l'agression du Directeur du jeu.

Attendu, que les officiels signalent des insultes et menaces (agressions verbales) et non agression physique.

Par ces motifs et en dernier ressort, la CRA infirme la décision de la LWF Batna et ramène la sanction du joueur MERADI SALIM LN°0230 à huit (08) matchs ferme a/c du 14.11.2009.

Le reste sans changement.

Le Président
M. BENAMAR